Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR
RESSORTISSANT EUROPÉEN

3

N° ÉTRANGER

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Avant de solliciter un titre de séjour, vérifiez que vous en remplissez les conditions en consultant la rubrique **Immigration et Intégration** du site : ***www.gironde.gouv.fr***
- Tous les champs de ce formulaire devront être dûment complétés et les pièces requises jointes, **sous peine de voir votre demande classée sans suite**
- Pour obtenir une réponse de la préfecture (récépissé, convocation, etc), vous devez joindre obligatoirement une enveloppe «lettre suivie» au format A4, libellée à votre adresse et **affranchie au poids de votre dossier**
- Les photocopies doivent être lisibles au format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre des listes
- Aucun original ne doit être joint à votre demande, vous devrez les présenter lors de votre rendez-vous
- **Ne pas joindre de timbres fiscaux, ni de chèque, ni d'espèces**
- Votre demande doit être envoyée exclusivement par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Gironde
DMI-BASE
2, esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33 077 BORDEAUX CEDEX

- Une fois votre dossier déposé, si vous souhaitez signaler un élément nouveau à la préfecture (changement d'adresse, modification de votre vie familiale ou professionnelle, etc), merci d'utiliser exclusivement les téléservices disponibles en ligne sur le site : ***www.gironde.gouv.fr*** **Les dépôts par voie postale ne seront pas pris en compte**

VOTRE ÉTAT CIVIL ET VOS COORDONNÉES

NOM Prénom Sexe ☒ M ☐ F

Nationalité Date de naissance Lieu de naissance

Adresse

Code postal Ville

N° téléphone Adresse courriel

Cadre réservé à l'administration

VOTRE SITUATION MATRIMONIALE ET FAMILIALE

Votre Nom *Prénom* *N° étranger*

Votre situation matrimoniale : ❑ Célibataire ❑ Concubin (e) ❑ Marié(e) ❑ Pacsé(e) ❑Séparé(e) ❑ Divorcé(e) ❑ Veuf(ve)

Date du mariage / pacs : Lieu du mariage / pacs Date divorce / séparation / décès :

❑ J'atteste sur l'honneur ne pas vivre en situation de polygamie sur le territoire français.

Identité de votre époux(se) (y compris en cas de divorce ou veuvage), **concubin(e), ou partenaire.**

Nom Prénoms Né(e) le Lieu de naissance

Pays de naissance Nationalité N° étranger (le cas échéant)

Pays de résidence Adresse :

VOTRE FAMILLE EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER						
Lien de parenté	**Nom et prénom**	**Date de naissance**	**Pays de naissance**	**Nationalité**	**Pays de résidence**	**N° étranger**
Enfants						
Père						
Mère						
Frères et sœurs						

Courriel : Téléphone : Date : Signature :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE DEMANDE

➔ Copies de toutes les pages de votre passeport relatives à l'état-civil, dates de validité, cachets d'entrée/sorties, visas délivrés, **ou à défaut,** une carte nationale d'identité en cours de validité.

➔ Votre **acte de naissance** ainsi que les documents ayant permis sa délivrance (affidavit, déclaration d'âge, jugement supplétif), et leur traduction établie par un traducteur agréé par la Cour d'Appel. Attention, certains actes d'état-civil étrangers destinés à être produits en France doivent être légalisés sauf accords internationaux. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'ambassade du pays d'origine du document.

➔ Justificatifs de votre situation familiale (copie du livret de famille, de l'acte de mariage, du PACS et du titre de séjour de votre conjoint/concubin/partenaire s'il réside en France, jugement de divorce, acte de décès **et leurs traductions le cas échéant).**

➔ 3 photos d'identité identiques et récentes de face, tête nue, sur fond clair – format 35 x 45 mm. Norme ISO/IEC 19794–5:2005 – Pas de copie.

➔ Un justificatif de domicile daté de moins de trois mois :
- **Si vous êtes locataire ou propriétaire :** facture d'électricité, de gaz, d'internet ou quittance de loyer non manuscrite, ...
- **Si vous êtes hébergé chez un particulier :** attestation d'hébergement + justificatif de domicile daté de moins de trois mois + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).

➔ Justificatif de votre couverture sociale en cours de validité.

VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

Actuellement, vous êtes :

❑ **Salarié** : ❑ En CDI depuis le ❑ En CDD du au

➔ Joindre copie de votre contrat de travail, vos 3 dernières fiches de paye.

❑ **Indépendant** : ❑ Entrepreneur, artisan ou commerçant ❑ Profession libérale

➔ Joindre la copie d'un extrait Kbis de moins de 3 mois et la dernière déclaration trimestrielle de vos cotisations URSSAF et votre dernier bilan simplifié.

❑ **Autre** : ❑ Sans emploi ❑ Stagiaire ❑ Retraité ❑ Autre (précisez) :

➔ Joindre vos 3 derniers relevés de comptes bancaires sur lesquels apparaissent des ressources au moins équivalentes au RSA.

VOTRE RÉSIDENCE EN FRANCE

➔ Un document par semestre justifiant de la continuité de votre résidence en France sur les 5 dernières années.

➔ Vos avis d'imposition ou de non-imposition sur les cinq dernières années.

❑ **J'atteste sur l'honneur ne pas m'être absenté de France pendant plus de 2 années consécutives.**

❑ **Je suis informé(e) que les titres, actes d'état civil, et documents présentés dans le cadre de la présente demande de titre de séjour feront l'objet d'une authentification** auprès des autorités ou organismes qui les ont émis et pourront être retenus provisoirement à la préfecture à cette fin.

❑ **J'atteste sur l'honneur l'exactitude et la complétude des informations ci-dessus**. J'ai conscience que je dois être en mesure de justifier, à tout moment, que je continue à remplir les conditions de délivrance du titre de séjour, que l'administration peut procéder à des vérifications auprès des services et organismes habilités et que je peux être convoqué par l'administration à des fins de contrôle. J'ai conscience que mon titre de séjour peut être retiré notamment en cas de fraude, si je cesse de remplir les conditions de délivrance du titre de séjour ou si je fais obstacle aux contrôles ou ne défère pas aux convocations, conformément à la réglementation en vigueur.

❑ **J'ai conscience qu'en cas de refus de séjour, je serai tenu de quitter le territoire français** conformément à l'article R. 311-13 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

FAIT À DATE SIGNATURE :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.